

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BELOEIL

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 26 janvier 2009 à la Mairie de Beloeil.

À laquelle sont présents : Monsieur le maire Réal Jeannotte, Messieurs les conseillers Réginald Gagnon, Jean-Guy Savard, Gilles Gaucher, Denis Corriveau, Pierre Verret, Bernard Cardinal, Madame la conseillère Diane Lavoie et Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Réal Jeannotte.

-----  
**# 2009-01-47**

**LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES  
EN VUE DE LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE –  
PLAN D'ACTION 2009**

---

ATTENDU que la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* prévoit que chaque année, la Ville doit adopter et rendre public son plan d'action indiquant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, les mesures prises au cours de l'année qui se termine et celles envisagées au cours de l'année suivante;

ATTENDU le rapport de l'assistante-greffière daté du 3 décembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Guy Savard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le plan d'action 2009 daté du 8 décembre 2008, conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

-----  
COPIE CONFORME.

SYLVIE PIÉRARD, avocate.  
Greffière.